



Compte-rendu analytique de la séance du Conseil municipal du lundi 04 mars 2019

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, le lundi 04 mars 2019, à 19h30, dans la Salle polyvalente de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis TISSERAND, Maire de Courtenay.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a :

- **adopté** le Compte-rendu analytique et le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 21 janvier 2019.
- **pris note** du Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) 2019, pour les budgets COMMUNE, EAU et ASSAINISSEMENT, tel qu'il a été présenté.
- **décidé** de modifier le montant total de l'AP/CP (Autorisation de Programme avec Crédits de Paiement) n°123 pour la construction d'un Pôle culturel, à Courtenay, a **décidé** de répartir les crédits comme suit : Année 2016 : 132 684,30 € / Année 2017 : 419 221,87 € / Année 2018 : 3 650 305,31 € / Année 2019 : 1 297 788,52 €, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **décidé** de modifier le montant total de l'AP/CP (Autorisation de Programme avec Crédits de Paiement) n°15, avec un total de 1 558 725,13 €, pour la construction d'une usine de décarbonatation, a **décidé** de répartir les crédits comme suit : Année 2017 : 353 281,26 € / Année 2018 : 910 443,87 € / Année 2019 : 295 000,00 €, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **autorisé** Monsieur le Maire à adopter le tarif unique de 5,00 € pour le repas des agents communaux au Restaurant scolaire de la Commune de Courtenay, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **autorisé** Monsieur le Maire à signer la convention de coordination communale entre la Police municipale et les forces de sécurité de l'état, ainsi que tout document se rapportant au dossier.
- **accepté** les nouveaux termes de la convention quadripartite de prise en charge des animaux errants à Courtenay, établie entre la Commune de Courtenay, la pension « CHARTON » de Saint-Hilaire-les-Andréis, la pension « BLASON A CROIX D'ARGENT » de Douchy, et le Syndicat pour la Gestion de la fourrière animale des Communes et Communautés du Loiret (anciennement appelé AGRA), et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention ainsi que tout document se rapportant au dossier.
- **décidé** de reporter, à un Conseil municipal suivant, le point relatif au projet d'extension de vidéoprotection.

- **autorisé** Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Loiret, pour l'organisation d'une soirée, sur la Commune de Courtenay, ayant pour thème un « Cabaret Russe RusskaShow », le samedi 15 juin 2019, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **validé** les termes de la convention tripartite entre GRDF, SUEZ et la Commune, concernant l'implantation et l'hébergement d'équipements de télérelève en hauteur sur le site du château d'eau, situé au 7 ruelle Punaise à Courtenay, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant au dossier.
- **acté** la volonté de la Commune de Courtenay de poursuivre les actions relatives à la mise en œuvre d'un suivi renforcé de la qualité des eaux brutes de son captage d'approvisionnement en eau potable, a **validé** l'adhésion de la Commune de Courtenay au groupement de commandes pour la réalisation d'un suivi renforcé de la qualité des eaux brutes de captages selon les termes de la convention, a **approuvé** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le PETR du Montargois-en-Gâtinais coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter le marché correspondant selon les modalités fixées dans ladite convention, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Informations du Maire et questions diverses.

Fait à Courtenay, le 05 mars 2019



Le Maire,

Francis Tisserand
Francis TISSERAND